

**DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNI  
DE LA COMMUNE DE LEON  
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil  
**19**

Nombre de membres en exercice  
**19**

Nombre de membres ayant  
pris part à la délibération :  
**18**

Date de la Convocation :

21 Juin 2024

Date d'affichage :

27 juin 2024

Objet de la délibération :

**DEL2024\_041 – Attribution Subvention exceptionnelle projet classe verte CM1-CM2**

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Vingt Six du mois de Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mr J. Paul TRAYE à J. Jacques LARTIGUE, Mme Myriam LALLEMAND à Michel RAFFIN, Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Cécile CASSUTTI, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA, Mme Muriel LAGORCE à Isabelle BOUCHES

**Absents excusés** : Mr Eric MACQUART

**Secrétaire de séance** : Mr J. Jacques LARTIGUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la classe de CM1-CM2 du groupe scolaire Les Pignons a élaboré un projet de réalisation d'une Classe verte à Biscarrosse. Les enfants ont mené des actions pour financer ce projet et sollicitent la commune pour une aide financière.

Les élèves, dans une démarche pédagogique ont été invités à présenter leur projet au Conseil, et ils ont demandé une subvention de 2 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'émettre un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de **2 000 €** à la Coopérative scolaire du Groupe Scolaire Les Pignons pour la classe de CM1-CM2 pour la réalisation du projet d'une Classe verte à Biscarrosse
- De dire que les crédits sont prévus au BP 2024 de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

